

Liberté Égalité Fraternité

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par daji.delegations@univ-tlse3.fr

Décision n° 2024 OR 025



Délégation de signature

LA PRÉSIDENTE

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.713-9 et D.713-9 à D.713-11 :
- Vu les statuts de l'université Toulouse III Paul Sabatier ;
- Vu les statuts de l'OMP Observatoire Midi-Pyrénées ;
- Vu la charte de l'achat public de l'université;
- Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
- Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'université Toulouse III Paul Sabatier ;
- Vu la nomination de Monsieur Rémi Cabanac en tant que directeur adjoint de l'OMP Observatoire Midi-Pyrénées et responsable scientifique en Bigorre.

DÉCIDE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Monsieur Rémi Cabanac, directeur adjoint de l'OMP - Observatoire Midi-Pyrénées et responsable scientifique en Bigorre, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

1.1 Marchés publics

- actes relatifs aux marchés de fournitures et de services pour les achats non couverts par un marché existant transverse et inférieurs à 50 000 € HT (sur un même groupe de marchandises et sur l'ensemble de l'année civile), dans la limite des crédits alloués, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de la charte de l'achat public de l'université. Dans ce cadre le préalable requis est d'avoir désigné un correspondant achat au sein de la structure et que celui-ci ait suivi le cursus de formation assuré par la Direction des achats.

> Préparation et passation des marchés

- courrier d'information d'attribution du marché.

> Achèvement des procédures de marchés

- information aux candidats non retenus ;
- information aux candidats retenus;
- formulaire de mise au point ;
- signature du bon de commande valant acte d'engagement jusqu'à 50 000 € HT ;
- mise en place et signature des marchés sans publicité ni mise en concurrence jusqu'à 50. 000 € HT après avis conforme de la Direction des achats.

1.2 Domaine de la gestion des personnels

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés à l'OMP Observatoire Midi-Pyrénées excepté ceux dont le directeur adjoint est personnellement bénéficiaire :
 - les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service);
 - les conventions de stage et d'accueil.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 3

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 4

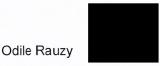
La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'OMP - Observatoire Midi-Pyrénées et sur le site internet de l'université.

Article 5

L'agent comptable de l'université Toulouse III – Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 22/01/2024

La délégante, La présidente de l'université Toulouse III – Paul Sabatier,



SABATION SABATION TO SERVICE SABATION OF THE S

Le délégataire, Le directeur adjoint de l'OMP – Observatoire Midi-Pyrénées et responsable scientifique en Bigorre,

